



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

FINANCES CANTONALES

### **Le Conseil d'Etat a engagé les travaux en lien avec le plan de retour à l'équilibre financier d'ici 2030**

**Le Conseil d'Etat a engagé les travaux en lien avec son Plan de retour à l'équilibre financier d'ici 2030, qui repose sur trois axes principaux, dont la maîtrise budgétaire dans la suite de l'action gouvernementale engagée l'an dernier. En raison de l'incertitude liée à la votation en septembre sur l'initiative dite des 12%, qui pourrait avoir un impact majeur sur les finances cantonales, le Gouvernement se voit contraint de repousser au printemps prochain la présentation des orientations stratégiques qu'il arrêtera à l'issue de l'ensemble des travaux, certains d'entre eux ne pouvant débuter avant que ne soit connue l'issue du vote. Ce report n'influence pas les démarches déjà lancées en relation avec l'objectif central du Gouvernement, soit le retour à l'équilibre des finances publiques tout en préservant la qualité des prestations à la population et le maintien de l'attractivité du canton.**

Après une longue période d'excédents (2005 à 2022), les finances vaudoises font face depuis 2023 à un déséquilibre structurel. Les résultats déficitaires enregistrés lors des 3 derniers exercices démontrent que le canton est entré dans un nouveau cycle. À ce constat s'ajoutent plusieurs risques susceptibles de grever les prochains exercices comptables, notamment l'instabilité géopolitique et économique et le transfert de charges de la Confédération vers le canton. A ces exemples s'ajoute le risque important que représente l'initiative dite des 12% sur laquelle le souverain se prononcera le 27 septembre prochain.

La situation a conduit le Conseil d'Etat à lancer à la fin 2025 un plan de retour à l'équilibre financier d'ici 2030. Pluriannuel, celui-ci repose sur trois axes que sont la maîtrise de la croissance des charges, l'amélioration de l'efficacité de l'administration et l'engagement de réformes structurelles. Le Gouvernement suit la trajectoire qu'il s'est fixée. Ainsi, dans le cadre du budget 2027 et des suivants, le Conseil d'Etat entend contenir la hausse des dépenses de façon qu'elle soit inférieure à celle des revenus. Il entend ainsi atteindre cet objectif dans le cadre de la construction budgétaire 2027, qui est en cours, tout en limitant au maximum d'éventuelles

mesures impactant des partenaires externes, avec lesquels des discussions auraient lieu le cas échéant.

### Etudes en cours, mandataires en action

L'action gouvernementale se traduit également par le lancement de plusieurs études stratégiques dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'administration, ceci notamment avec l'appui de l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA). Ces études, en cours, portent sur plusieurs analyses : les subventions ; l'implantation possible de l'IA dans des tâches publiques ; l'accélération du recours au numérique ; l'optimisation de processus de traitements de dossiers. Les rapports portant sur ces études sont attendus d'ici la fin de cette année.

Afin de renforcer la robustesse de sa trajectoire financière à l'horizon 2030, le Conseil d'Etat a mandaté des experts indépendants pour l'accompagner tout au long du processus engagé dès la fin 2026. Le mandat confié à M. Serge Gaillard et à la société bolz+partner prévoit deux phases d'intervention. La première (en cours) consiste en une analyse fine de l'évolution budgétaire de l'Etat afin d'identifier les facteurs ayant contribué à détériorer la situation financière cantonale, ainsi qu'en un examen comparatif entre plusieurs cantons (Berne, Zurich et Vaud). Ce volet doit permettre de comparer les tâches et les prestations, ainsi que les coûts des principaux domaines de l'action publique desdits cantons.

### Impact initiative 12%

La seconde phase du mandat consistera en un accompagnement stratégique et la formulation de propositions visant à quantifier les mesures à prendre en vue d'un retour à l'équilibre financier, ainsi qu'en une identification et des propositions ciblées de réformes structurelles. Contrairement aux travaux engagés à ce jour, ceux en lien avec cette phase-là ne peuvent être lancés avant de connaître l'issue du scrutin de septembre, tant le résultat de celui-ci peut impacter la situation financière de l'Etat.

En cas d'acceptation des 12% par le souverain, la baisse des recettes fiscales s'établirait en effet à 272 millions en comparant l'initiative uniquement aux allègements fiscaux de l'impôt sur le revenu (7% de diminution d'ici 2027, dont 5% d'ores et déjà implémentés) prévu par le plan pouvoir d'achat du Conseil d'Etat. Ce plan pouvoir d'achat, dans son intégralité, est valorisé à 345 millions, puisqu'il comprend d'autres mesures (déduction prime d'assurance maladie, successions et donations, frais de garde et fortune immobilière). Ainsi, l'impact additionnel de l'initiative et du plan gouvernemental qui se déploie depuis 2025 est de 617 millions de francs.

Si la votation sur l'initiative fiscale demandant une baisse générale d'impôt de 12% repousse au printemps prochain la présentation et la mise en consultation des orientations stratégiques du plan de retour à l'équilibre, elle n'influe en rien le cap gouvernemental. Sur la base de l'ensemble des travaux engagés et à venir, le Conseil d'Etat opérera des choix pour l'avenir du canton. Un avenir dans lequel il entend inscrire la stabilité des finances cantonales, le maintien de la qualité des prestations à la population et la préservation de conditions favorables au développement du canton de Vaud, notamment par le biais d'une politique d'investissement continue.

Lausanne, le 23 juin 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)